

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2009

Le Conseil Municipal de CHERISY s'est réuni le Jeudi 26 Novembre 2009 à 20 heures 30 à la Mairie de CHERISY sous la présidence de Monsieur Michel LETHUILLIER, Maire.

Etaient présents : MM LETHUILLIER, BOUCHER, MME HAIE, M. LOQUET, M. ISABEL, MM BROU, GUIRLIN, ROBERT, MMES KERMARREC, LEGER, RANDOUX, MM. CAPILLERY, DESHAYES, MMES CHOTARD, JETHA

Etaient absents excusés : M. MOREAU PAGANELLI (pouvoir à M. LOQUET) M. DUPORT (pouvoir à M. DESHAYES) M. POTOT (pouvoir à M. ISABEL)

Elodie RANDOUX est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I – FINANCES

1°/ Situation financière

M. le Maire présente au conseil la situation financière à ce jour, des trois budgets municipaux, cette situation est conforme aux prévisions des budgets primitifs.

Pour le budget général :

- Section de fonctionnement : 64,27% des dépenses sur un budget primitif de 1 568 000€, et 87,39% des recettes ont été réalisées.
- Section d'investissement, sur un budget primitif de 1 352 040€, 81,10% des dépenses et 60,03% des dépenses ont été réalisées.

Pour les budgets Eau - Assainissement et CCAS, ils sont conformes aux budgets primitifs.

D. 2551/1
D.M. N° 4
BUDGET
GENERAL

2°/ Décision Modificative n° 4 sur Budget Général

Dans le cadre des ajustements budgétaires Michel LETHUILLIER, Maire, propose une décision modificative au budget Général 2009 (D.M. n° 4) qui s'établit selon les tableaux ci-dessous.

Section d'Investissement	
Dépenses	
040 21318 01 Autres bâtiments publics	+ 1 150
16873- 02 822 Avances Département	+ 1 000
2128 020 Agencements et aménag. terrains	+ 10 220
2128 412 Agencements et aménag. terrains	- 4 850
21312 211 Bâtiments scolaires	- 10 000
21318 01 Autres bâtiments publics	+ 4 300
21318 020 Autres bâtiments publics	- 2 000
21318 71 Autres bâtiments publics	- 1 000
21318 816 Autres bâtiments publics	+ 500
2135 020 Installations générales - agencements	- 1 000
2135 212 Installations générales - agencements	+ 1 350

2135 251 Installations générales - agencements	+ 6 600
2135 30 Installations générales - agencements	+ 100
2135 33 Installations générales - agencements	- 400
2135 412 Installations générales - agencements	+ 450
2135 71 Installations générales - agencements	+ 4 500
2152 822 Installation de voirie	- 900
21534-06 114 Eclairage public réseaux electr.	- 5 000
21578 824 Autre matériel outillage voirie	+ 3000
2158 412 Autre matériel outillage voirie	+ 500
2158 816 Autre matériel outillage voirie	+ 100
2182 810 Matériel de transport	+ 260
2184 01 211 Mobilier	+ 3 600
2184 01 212 Mobilier	- 500
2184 01 810 Mobilier	- 700
2188-01 020 Autre matériel Autres Immo. corporelles	+ 1 400
2188-01 211 Autre matériel Autres Immo. corporelles	+ 1 200
2188-01 212 Autre matériel Autres Immo. Corporelles	+ 520
2188-01 251 Autre matériel Autres Immo. corporelles	+ 6 450
2188-01 810 Autre matériel Autres Immo. Corporelles	- 900
2188 01 816 Autre matériel Autres Immo. corporelles	- 1 500
2188 01 820 Autre matériel Autres Immo. corporelles	+ 2 200
2188 02 33 Autre matériel Autres Immo. corporelles	+ 4 100
2313-02 822 Constructions	- 10 750
2313-03 822 Constructions	- 20 000
2315-01 114 Installations matériel outil. Tech.	+ 6 000

Section de fonctionnement	
Dépenses	
6411 251 Personnel titulaire	- 1 600
6531 027 Indemnités élus	+1 300
6558 212 Autres contributions obligatoires frais particip.	+ 300
Recettes de Fonctionnement	
70878 020 Remboursement frais par d'autres redevables	- 1 150
042	
722 Immobilisations corporelles	+ 1 150

D. 2551 3°/ Tarifs Marché de Noël

TARIFS MARCHÉ DE NOËL Christian BOUCHER informe le conseil municipal que le 7^{ème} Marché de Noël aura lieu le dimanche 20 décembre 2009 Place de l'Eglise et Foyer St Pierre.

Il est proposé de reconduire le même tarif que l'an dernier soit 35 € par stand.
Le conseil municipal adopte ce tarif à l'unanimité

D. 2552 4°/ Tarifs publicité bulletin municipal 2010

TARIFS PUBLICITE BULLETIN MUNICIPAL 2010 Michel LETHUILLIER informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de fixer les tarifs pour les publicités qui figureront dans le bulletin municipal 2010.

Il est proposé de maintenir les tarifs de l'an passé qui sont les suivants :

- * 1/12^{ème} de page 70 €
- * 1/8^{ème} de page 100 €
- * 1/4 de page 150 €
- * 1/2 page 230 €
- * création de la page complète : 400 €

* majoration de 10% de tous ces tarifs si les encarts publicitaires sont insérés en 2^{ème} ou 3^{ème} page de couverture.

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

D. 2553
INDEMNITES
DE CONSEIL
AU TRESORIER

5° / Indemnités de conseil au Receveur

Le Conseil Municipal,
Vu l'article 97 de la Loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au journal officiel du 17 décembre 1983 fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux,
Décide :
- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer les prestations de conseil et
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et sera attribuée à Monsieur Jean-Marie FOURMANTIN soit pour l'année 2009 un montant net de 522,22 €.
Adopté à l'unanimité.

M. le Maire informe le conseil municipal du départ programmé de M. FOURMANTIN à Landernau pour février 2010 et de la procédure de fusion entre les trésoreries et les centres des impôts au niveau national. Dans ce cadre, il est probable que la commune soit rattachée à la trésorerie municipale de Dreux ou à la trésorerie d'Anet à partir de juillet 2010. Pour info.

D. 2553/1
TARIF COUPON
SITED 2010

6° / Tarif coupon SITED année 2010

M. ISABEL informe le conseil municipal que le comité syndical du SITED doit se réunir le 02 décembre prochain pour décider, entre autres, du nouveau tarif du coupon de transport scolaire pour l'année 2010. Une augmentation de 2% est prévue, ce qui porterait à 104,45 € le prix du coupon semestriel. Notre commune prenant à sa charge 50% du prix du coupon, le prix de vente aux familles serait de 52,25 €.
Après délibération, le conseil municipal adopte ce nouveau tarif à l'unanimité.

II – ADMINISTRATIF

D. 2554
RECENSEMENT
POPULATION
REMUNERATION
4 AGENTS
RECENSEURS

1° / Recensement de la population 2010 – Rémunération de 4 agents recenseurs

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le recensement de la population sera réalisé du 21 janvier au 20 février 2010. Quatre agents recenseurs ont été nommés : Madame PETIT Liliane, Madame LEMEUR Yvette, Madame FORTUNE Sabrina et Monsieur BAGDASSARIAN Alain ainsi qu'un coordonnateur : Mathilde ESTEVE.
Il informe les membres du Conseil qu'il y a lieu de fixer la rémunération et propose de rémunérer les agents selon la dotation forfaitaire, soit 989 € brut chacun.

Adopté à l'unanimité.

2° / Projet de loi relatif à la réforme des Collectivités Territoriales

Michel LETHUILLIER donne connaissance aux membres du conseil municipal des divers courriers reçus du Ministère de l'Intérieur relatifs au projet de réforme des Collectivités Territoriales qui devrait aboutir fin 2013. A cette date, toutes les communes devraient être rattachées à une structure intercommunale. Le Préfet pourra redéfinir les zones de communautés qui ne lui sembleraient pas cohérentes. Pour info.

D. 2555
SIVB
NOMINATION
DELEGUES

3° / SIVB – Nomination des délégués suite à la modification des statuts

M. le Maire expose que suite à la modification des statuts du SIVB (Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Blaise), il convient de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein de ce syndicat.
Après délibération, sont nommés :
- M. Pierre-Jean POTOT – Délégué titulaire
- M. Bruno DUPORT – Délégué suppléant.
Adopté à l'unanimité.

D. 2556

4° / Délibération de principe – Autorisation d'achat de fleurs pour les cérémonies

M. Le Maire informe le conseil municipal de la demande de la Trésorerie de Dreux et Pays Drouais de fournir une délibération de principe, l'autorisant à acheter des fleurs pour les diverses cérémonies organisées sur la commune.

Après délibération, le conseil municipal autorise M. le Maire, pour toute la durée de son mandat, à acheter des fleurs ou plantes, pour les diverses cérémonies de la vie communale. Adopté à l'unanimité.

III – URBANISME

D. 2557

**APPROBATION
MODIFICATION
PLU**

1° / Approbation de la modification du PLU suite au rapport du commissaire enquêteur

Le conseil municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal du 26 juin 2006 approuvant le Plan Local d'Urbanisme

Vu l'arrêté municipal n° 1580 Bis en date du 26 Août 2009 soumettant la modification du Plan Local d'Urbanisme à l'enquête publique ;

Entendu les conclusions du commissaire-enquêteur,

Considérant que les résultats de ladite enquête ne justifient aucun changement à la modification prévue ;

Considérant que la modification du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée, conformément à l'article L. 123-13 du Code de l'Urbanisme ;

Entendu l'exposé de M. le maire après en avoir délibéré ;

Décide d'approuver la modification du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente.

Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal local ;

Dit que, conformément à l'article L 123-10 du Code de l'Urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme modifié est tenu à la disposition du public en mairie de Cherisy ainsi qu'à la Direction Départementale de l'Équipement et dans les locaux de la préfecture de Chartres.

Dit que la présente délibération sera exécutoire :

- dans un délai d'un mois suivant sa réception par le préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au Plan Local d'Urbanisme
- après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

Adopté à la majorité des votes exprimés : 17 pour et 1 abstention.

IV – TRAVAUX

D. 2558

**DEVIS POUR
REMPLACEMENT
FENETRES
LOGEMENT
COMMUNAL**

1° / Devis pour remplacement de fenêtres sur logement communal

M. le Maire présente au conseil municipal deux devis relatifs au remplacement de 6 fenêtres sur le logement communal sis 33 rue Charles de Gaulle.

Après délibération la société LAIGNEL de Dreux est retenue pour un montant de 4 197.45 € TTC. Adopté à l'unanimité.

V – VOIRIE

D. 2559
ECHANGEUR
SERVILLE/
GERMAINVILLE
RETABLISSEM.
VOIRIE POUR
ACCESSIBILITE
ENTREPRISES

1° / Echangeur Serville/Germainville – Rétablissement de voirie pour accessibilité à la RD 303 Sud (entreprises POC et TER)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les différentes réunions organisées en Sous Préfecture sous l'autorité de M. le Sous Préfet avec des représentants de la DRE ORLEANS (Direction Régionale de l'Équipement), la DIR NO (Direction Interrégionale des Routes de la région Nord Ouest) et les services gestionnaires des routes d'une part, et d'autre part des représentants de la CCI, du CODEL, de la Ville de Dreux, du Conseil Général et du Pays Drouais.

Il rappelle les différentes délibérations prises à partir de 2003 concernant le rétablissement des accès à la RD 303 et aux entreprises desservies par celle-ci (Entreprises POC et TER). Il rappelle également les nuisances connues depuis de nombreuses années, constatées sur la RD 303 Nord et dans les bois annexes (une délibération a été prise le 19 août 2009 demandant la suppression de l'accès à la RD 303 situé au Nord de la RN 12).

En outre, il fait part aussi de l'enquête publique qui s'est déroulée du 30 juin au 30 juillet 2008 dans le cadre du dossier "RN 12 mise aux normes en route express", enquête dans laquelle il apparaît qu'un oubli a été constaté dans la prise en compte de l'accès aux entreprises TER et POC situées le long de la RN 12 dans une zone classée UXa dans le PLU de Cherisy .

En effet, antérieurement au dossier d'enquête, lors d'études préalables qui se sont déroulés courant 2003, une vraie concertation avait été organisée par les services de l'Etat en consultant les agriculteurs, les riverains et les entreprises installées sur la RN 12 concernées.

Il était prévu à cette époque plusieurs scénarios de desserte pour les entreprises situées sur ce site. La commune de Cherisy avait délibéré pour un scénario intitulé "3 ter" qui permettait à la société TER d'être reliée directement à l'échangeur par une voie nouvelle à créer entre la RD 136 et la RD 303.

Ce choix n'avait pas été confirmé dans le dossier d'enquête publique. Il est vrai que cette omission n'a pas été relevée lors de cette enquête ni par les entreprises, ni par la Commune de Cherisy, ni par le Conseil Général d'Eure et Loir.

D'autre part, M. le Maire fait état des courriers adressés le 24 octobre 2009 à M. le Préfet et M. le Président du Conseil Général demandant que cet oubli constaté lors de l'enquête publique précitée puisse être rectifié, rappelant qu'il a été demandé de supprimer l'accès entrée et sortie de la RN 12 vers la RD 303 au nord afin d'éradiquer les nuisances constatées depuis de nombreuses années sur cette partie de voie et les bois annexes. Cette demande a été votée à l'unanimité par le conseil municipal.

Après discussion et délibération, le conseil municipal :

1° / demande de modifier le projet présenté dans le cadre de la DUP en sollicitant que, si nécessaire, il soit procédé à une nouvelle DUP partielle concernant uniquement les accès RD 303/RN12, sans remettre en cause l'existence des parkings.

2° / confirme la délibération du 19 août 2009 demandant la fermeture de l'accès à la RD 303 NORD par la RN 12

3° / demande de rétablir un accès Entrée et Sortie par la RN 12 vers la RD 303 SUD (en fait, transférer ce qui avait été prévu sur la partie Nord vers la partie Sud).

4° / sollicite le Département pour la réalisation d'une bretelle d'accès de la RD 303 Sud vers le centre du parking Sud de la RN 12 selon documents joints.

Ces modifications maintiendraient donc un lien entre la RN 12 et la RD 303 Sud, permettant aux entreprises POC et TER qui sortent sur la RD 303 de pouvoir accéder en Entrée et Sortie à la RN 12 par le biais de cette bretelle.

Le Conseil Municipal demande instamment aux services de l'Etat de prendre en compte ces demandes afin de maintenir la pérennité des entreprises POC et TER qui représentent à elles deux une quarantaine d'emplois.

Adopté à l'unanimité.

D. 2560
PROJET
AMENAGEMENT
PLATEAU
RUE CHARLES
DE GAULLE

2° / Projet d'aménagement d'un plateau ralentisseur rue Charles de Gaulle sortie Mairie / rue des Camélias et Choix Maître d'œuvre

Christian BOUCHER expose au Conseil Municipal que la Commission Scolaire a étudié les trois projets relatifs à l'aménagement de sécurité devant la sortie des écoles.

Il apparaît que pour mener à bien ce projet complexe, devant prendre en compte plusieurs sites, il semblerait judicieux de réaliser ces travaux en plusieurs phases.

La première phase comprendrait la réalisation d'un plateau surélevé devant la Mairie et la rue des Camélias. Un tel plateau a l'avantage d'éviter les nuisances causées par les dos d'ânes et devrait solutionner, en partie, le problème de la vitesse dans la rue Charles de Gaulle.

Le problème du stationnement demeure et il sera pris en compte dans une réflexion d'ensemble pour la prochaine phase de travaux.

M. le Maire informe le conseil municipal que le montant des travaux pour cette première phase est estimé à 46 000 € H.T.

Cette opération bénéficie d'une aide du Conseil Général au titre du FDAIC 2009 à hauteur de 25%.

Après délibération, le conseil municipal :

- adopte les travaux de réalisation d'un plateau ralentisseur devant la Mairie pour un montant HT de 46 000 €.
- Choisit le Cabinet CBC – BOUDARD CAPON d'Evreux comme maître d'œuvre pour cette opération dont les honoraires s'élèvent à 10% du montant HT des travaux, soit 4 600 € HT.

Adopté à l'unanimité.

La Commission des Travaux aura pour mission le suivi de ces travaux qui pourraient être réalisés au cours du 1^{er} trimestre 2010.

VI - COMMISSION SCOLAIRE

M. BOUCHER donne connaissance des compte rendus des conseils d'écoles qui se sont tenus les 6 et 10 novembre 2009, d'où il ressort qu'il n'y a pas de problème majeur dans les écoles.

Ecole Élémentaire :

- prévisions des effectifs en hausse pour la rentrée 2010.
- projet de classe transplantée : toute la classe de Madame HARDEL (CE1) partirait dans le Cotentin en Juin 2010. Le coût pour les familles est de 254 € par enfant. Une aide financière de 60 € par enfant est sollicitée auprès de la commune. Cette demande sera étudiée lors de l'élaboration du Budget Primitif 2010.

Christian BOUCHER invite les conseillers municipaux à participer à une visite des écoles dont la date sera fixée ultérieurement.

- fermeture d'une classe le 1^{er} octobre dernier pour cause de grippe A H1N1.

Restauration scolaire :

210 enfants en moyenne mangent à la cantine régulièrement. Le nouveau mode de fonctionnement s'avère satisfaisant au niveau de l'organisation et convient parfaitement aux enfants. Le mobilier a été renouvelé en partie. A partir de début décembre, une musique de fond (musique classique) sera diffusée dans le réfectoire des grands.

Nouvelle association : "Les zouzous en couleurs"

M. le Maire informe les membres du conseil municipal de la création de cette nouvelle association de parents d'élèves sur la commune.

VII – QUESTIONS DIVERSES

1°/ M. le Maire informe des travaux réalisés par le Conseil Général sur Fermaincourt : pose de glissières et réfection des enrobés. Il reste à finaliser le marquage au sol.

2°/ M. le Maire signale que la commune est propre grâce au travail des employés communaux. Il souligne également l'efficacité de la personne nouvellement recrutée pour le ménage.

3°/ Eau : M. le Maire informe le conseil de l'état de consommation de l'eau sur notre commune dont la moyenne journalière est passée de 479 m3 en 2008 à 370 m3 cette année. Il remercie les membres de la commission des Eaux pour le travail accompli.

4°/ Vérification des hydrants : M. le Maire présente un document très intéressant, élaboré par M. GARCIA MORA, suite à la vérification annuelle des poteaux d'incendie sur la commune.

5°/ M. le Maire donne lecture d'un courrier adressé par Madame LECHEVALLIER, demandant l'entretien d'une sente aux Vignes.

6°/ Affaires sociales

**D. 2561
DEMANDE
AIDE
FINANCIERE**

➤ Demande aide financière M. MENARD

M. le Maire fait part d'une demande de la Maison Départementale des Personnes Handicapées sollicitant une aide financière du CCAS d'un montant de 600 €, pour l'adaptation du logement de M. MENARD, habitant de Cherisy. Après délibération, le conseil municipal donne son accord. Adopté à l'unanimité.

➤ CLIC Gérontologique du Drouais – Anne Marie HAIE informe les membres du conseil municipal de la dissolution du CLIC et de sa fermeture définitive fin décembre 2009. Le service est repris par le Conseil Général avec des plateformes tournantes sur tout le département.

7°/ M. le Maire donne connaissance du compte rendu de la dernière réunion du Conseil Communautaire de la CCLVD. Pour info.

**D. 2562
SFR – DEMANDE
ACQUISITION
TERRAIN**

8°/ SFR - Demande acquisition terrain au lieudit La Justice

M. le Maire expose la demande de la société SFR d'acquiescer la parcelle cadastrée ZN 1 au lieudit La Justice sur laquelle est installée l'antenne de téléphonie mobile.

Après délibération, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette proposition et confirme l'avis défavorable émis dans la délibération D.2498 du 6 février 2009. Adopté à l'unanimité.

9°/ La télévision numérique via internet arrive à Cherisy

M. le Maire informe les membres du conseil municipal de l'arrivée de la télévision numérique sur la commune à partir d'une connexion internet à haut débit par l'opérateur Orange. 92 à 93% des foyers cherisiens peuvent y avoir accès. Pour information

10°/ Visite de l'Eglise par Madame JOLY des Archives Départementales

M. le Maire expose que Madame JOLY des Archives Départementales a effectué un inventaire des objets se trouvant dans l'Eglise St Pierre de Cherisy.

Il en ressort que deux d'entre eux sont classés : la cloche et une statue de la Vierge Noire. Il est demandé que cette dernière soit installée dans un endroit où elle serait mise davantage en valeur. Pour information.

11°/ Atelier Informatique

Une quinzaine de personnes se sont inscrites en Mairie. Une réunion se tiendra début janvier avec le formateur et les intéressés afin de définir les horaires et le programme des différents cycles de formation.

12°/ Dispositif de financement des écoles privées

M. le Maire donne connaissance d'un message reçu de l'Association des Maires de France relatif à l'abrogation de l'article 89 de la loi du 13 août 2004 concernant le financement des écoles privées. Dès lors, pour notre commune, il n'y a plus d'obligation légale de financer la scolarisation d'un élève dans une école privée d'une commune voisine.

L. CHOTARD

- ↳ Mur de la propriété au 37 rue Charles de Gaulle à réparer suite aux travaux de la rue des Camélias.
- ↳ un habitant de la rue de Marsauceux se plaint de la circulation dans cette rue.
- ↳ Les "balades de Cherisy" seront reprises par R.J. MOREAU-PAGANELLI à partir du 10 janvier.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 0h30